

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2026-10

Rilativu à :

Raportu n°595 : Evaluation de la convention cadre de gestion du domaine public du Conservatoire du littoral en Corse – Période 2018-2024

VU La lettre de saisine par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence où l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la commission « *Lingua, Cultura è Ambiente* » aux fins de produire un avis sur le sujet,

Après réunion de la commission organique « *Lingua, Cultura è Ambiente* » de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, présidée par Madame Angélique DEGIOVANNI, le 28 septembre 2026,

**A Cummissione, « Lingua, Cultura è Ambiente » addunita in
reunione u 28 di sittembre di u 2026, prununzia l'avisu chì seguita :
favurevule**

La commission **FELICITE** et **ENCOURAGE** le travail des agents de la Collectivité de Corse, du Conservatoire du littoral ainsi que de leurs partenaires dans les missions de préservation de notre littoral, essentielles face à la pression foncière, à l'urbanisation, au tourisme et au changement climatique. Elle **FÉLICITE** les travaux d'aménagement réalisés, qui contribuent à la préservation de la biodiversité, des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore locales, dont certaines qui présentent un intérêt patrimonial et des enjeux de conservation forts.

La commission **SE RÉJOUIT** de la stratégie à long terme portée par le Conservatoire du littoral à l'horizon 2050, qui prévoit de parvenir à préserver 38 500 ha, soit 16 838 ha supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Elle **SOULIGNE** que, si cette stratégie aboutit, la protection foncière d'environ 40 à 45 % du littoral corse constituera un enjeu essentiel pour la préservation de ces espaces fragiles.

Elle **CONSIDERE** que cette politique est indissociable d'une véritable maîtrise du foncier et de l'aménagement de notre territoire. La protection du littoral doit donc être pleinement intégrée à la révision du PADDUC.

Elle **SALUE** les mesures concrètes du rapport : plus de 26M € investis, le développement des comités de gestion, la préservation des activités agricoles et maritimes, ainsi que la restauration et l'entretien des sites.

La commission **SE RÉJOUIT** également du partenariat de gestion du domaine terrestre et maritime établi en 2018 entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral, renouvelé par tacite reconduction. Elle **SOULIGNE** l'importance de poursuivre cette démarche aussi longtemps que nécessaire, afin de garantir que les espaces protégés puissent bénéficier d'actions concrètes et pérennes sur le terrain.

La commission **SE RÉJOUIT** de la possibilité de concilier la préservation de ces sites protégés avec le maintien d'activités compatibles avec leurs enjeux environnementaux. Elle **SOULIGNE** la nécessité de trouver un juste équilibre entre la protection de ces espaces fragiles et leur ouverture à des usages maîtrisés ainsi que l'importance d'élaborer des cadres contractuels exigeants pour les sollicitations ponctuelles d'occupation et

pour la mutualisation de la gestion. Cependant, elle **ALERTE** sur la nécessité de maintenir une gestion publique des sites protégés afin de prévenir d'éventuels intérêts privés. De plus, la sensibilisation du public et l'accompagnement des usagers, notamment par les agents de terrain, constituent des leviers essentiels pour favoriser une fréquentation respectueuse et durable de ces espaces.

La commission **SOUTIENT** la démarche qui tend à préserver et à partager la toponymie propre et historique de chaque site. La commission **ENCOURAGE** la Collectivité de Corse à consulter de façon systématique les élus locaux des sites concernés.

La commission **SOUTIENT** la bascule des panneaux de l'ensemble des sites en y intégrant la langue corse. Cependant, elle **S'INTERROGE** sur le choix de ne pas y intégrer la langue anglaise, qui permettrait d'informer un plus grand nombre de visiteurs (notamment des touristes), afin d'accroître la promotion de notre patrimoine et la sensibilisation à sa protection.

La commission **SALUE** l'inclusion de certains enjeux tels que les risques d'incendie ou la surfréquentation, mais **SOULIGNE** l'absence de propositions concrètes en matière d'actions et de moyens.

Cependant, elle **SOULIGNE** et **REGRETTE** l'absence, dans le rapport, d'une liste des domaines dont l'état a été jugé « en amélioration », « stable » ou « en légère dégradation », ainsi que des indicateurs retenus pour procéder à ces constats et des causes identifiées.

La commission **RAPPELLE** la nécessité de mieux quantifier et anticiper les besoins liés à la gestion de ces espaces, en tenant compte à la fois des projets d'aménagement du territoire prévus dans les documents de planification et des actions préconisées dans le DOCOB, afin de mieux accompagner l'évolution des territoires et d'anticiper les nouveaux enjeux liés au changement climatique.

Elle **INSISTE** ainsi sur l'importance d'agir en amont, en anticipant ces besoins et en programmant les interventions nécessaires, afin de prévenir les situations d'urgence, de préserver les espaces concernés et de garantir une gestion efficace et durable des sites. En effet, la commission **SOULIGNE** que les besoins en matière de travaux ponctuels sont amenés à augmenter, notamment sous l'effet du réchauffement climatique et de l'accroissement de la fréquentation des sites, rendant d'autant plus

nécessaire leur anticipation et leur programmation (abattage d'arbres dangereux, remplacement de mobilier, etc.).

La commission **SE FÉLICITE** de la constitution d'une police de l'environnement, mais **S'INTERROGE** sur les moyens humains alloués, malgré les partenariats envisagés. Elle **SOULIGNE** d'ailleurs l'intérêt de mettre en place et de renforcer les journées consacrées aux missions de police et de sensibilisation.

Elle **ALERTE** également sur le sous-effectif des gestionnaires de la Collectivité de Corse, alors que les surfaces dont ils ont la charge sont importantes et que les enjeux de conservation sont nombreux.

Elle **CONSIDERE** que les missions de police de l'environnement restent faibles.

Elle **CONSIDERE** que ce rapport doit s'inscrire dans une perspective plus large : celle de la maîtrise par la Corse de son propre territoire. Le renforcement des compétences de la Collectivité de Corse et le rattachement du Conservatoire du littoral à celle-ci constituent pour la commission une évolution cohérente avec la construction de l'autonomie. Pour conclure, la commission **SOUTIENT** la démarche globale de la convention et **APPELLE** à la renforcer afin de bénéficier d'un cadre optimal en faveur de la préservation et de la promotion de notre patrimoine. Elle **REAFFIRME** l'importance de maintenir et de renforcer les moyens humains et techniques nécessaires à la préservation de ces espaces, afin de garantir une gestion efficace et durable des territoires protégés.

Enfin, la commission « Langue, Culture et Environnement » de l'Assemblea di a Giuventù, organisme consultatif de la Collectivité de Corse, **REGRETTE** d'avoir été saisie tardivement sur ce rapport. Une saisine dans un délai suffisant aurait pu permettre une réflexion plus approfondie du sujet qui s'inscrit dans un contexte complexe de développement durable.

A cumissione 1 prудuce un avisu « favurevule » nantu à u raportu n°595 : Evaluation de la convention cadre de gestion du domaine public du Conservatoire du littoral en Corse – Période 2018-2024

A Presidente di a Cummissione « *Lingua, Cultura è Ambiente* »

Angélique DEGIOVANNI

